Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 1

Artikel: 1974 : quelle famille

Autor: Chapuis, Simone

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273600

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1900 La photo du mois

C'est vers 1900 que le rôle de la ménagère a été défini, une fois pour toutes, dans notre Code civil, élaboré dès 1892 par le professeur Eugène Huber, présenté aux Chambres fédérales en 1904, voté par elles en 1907 et entré en vigueur en 1912. Les articles sur les Effets généraux du mariage qui définissent en quelque sorte la place de la femme et son rôle dans l'union conjugale n'ont subi aucune transformation depuis 1907. Nous devons aujourd'hui cette photo à Mme Odette Bolle, Les Verrières. Merci.

Photographiez les objets qu'utilisaient vos grands-mères, envoyez à la rédaction toutes les photos ou gravures 1900 que vous trouvez.
Tout envoi publié sera récompensé d'un abonnement gratuit.

84 — CODE CIVIL, LIV. II, TIT. V

TITRE CINQUIÈME

DES EFFETS GÉNÉRAUX DU MARIAGE

II. Du mari.

Art. 160. Le mari est le chef de l'union conjugale [2]. *C.* 162, 274, al. 2, 331, 382.
Il choisit la demeure commune et pourvoit convenablement à l'entretien de la femme et des enfants [3]. *C.* 25, al. 2, 159, al. 2, 169 et s., 183, chif. 1, 192, al. 2, 246, 275 et s., 293.

III. De la femme.

Art. 161. La femme porte le nom et acquiert le droit de cité de son mari [1]. *C.* 22, 29, 149.
Elle lui doit, dans la mesure de ses forces, aide et conseil en vue de la prospérité commune [2]. *C.* 159 al. 2.
Elle dirige le ménage. *C.* 163 et s., 169 et s.

2. Pouvoirs exceptionnels.

Art. 166. La femme ne peut exercer des pouvoirs plus étendus [4] qu'avec le consentement exprès ou tacite du mari. *C.* 163, al. 2; cfr. 208, chif. 3, 221, chif. 3, 243, al. 1.

C. Profession ou industrie de la femme.

Art. 167 [5]. La femme a le droit, quel que soit son régime matrimonial, d'exercer une profession ou une industrie avec le consentement exprès ou tacite du mari. *C.* 191, chif. 2, 207, chif. 3, 220, chif. 3, 243, al. 2. LP 68 *bis*.

A vous !

Photographiez les objets qu'utilisaient vos grands-mères, envoyez à la rédaction toutes les photos ou gravures 1900 que vous trouvez.
Tout envoi publié sera récompensé d'un abonnement gratuit.

NOUVELLES SUISSES

1974 Quelle famille

Pro Familia-Vaud fêtait, à fin novembre, son cinquantenaire. A cette occasion, les responsables de cette institution (Mme Colette Bonnard, présidente du Centre médico-social, M. Marc-Antoine Schaffner, président du comité général et tous les collaborateurs) invitèrent la presse et les autorités dans l'une des maisons qu'elle occupe dans le quartier de Georgette ; là, par une conférence, par de la documentation distribuée à chacun, par des discussions animées, fut démontrée l'évolution qui s'est dessinée, pendant ces cinquante années, de la conception même de la famille.
Un dépliant le montrait déjà par des photos : photos de famille encadrées, à la mode de 1920, de 1940 et tout à la fin, une photo sans cadre d'une famille d'aujourd'hui courant dans les bois.

C'est le Dr Charles H. Bugnon qui développa dans une conférence très intéressante les idées actuelles de Pro Familia concernant la famille, j'allais dire : l'absence d'idées, et par là, j'entends faire un très large compliment à Pro Familia pour son ouverture, sa largeur d'esprit : Pro Familia ne veut pas imposer de modèle, mais est ouverte à toutes les idées concernant la famille. *« Nous ressentons tous la crise que notre société est en train de vivre par la remise en question d'un grand nombre de nos institutions établies par nos aïeux — à tout jamais croyaient-ils —»* dit le Dr Bugnon qui énumère ensuite quelques-unes des causes les plus importantes de cette évolution : (nous résumons)

« — le passage de notre société du type agraire et patriarcal au type urbain, de la grande famille hiérarchisée à la famille nucléaire (père-mère-enfants),

— la mobilité des couples dans la société moderne (changements d'appartements, de villes, de pays, d'où solitude),

— la grande évolution de la condition féminine,

— l'irruption constante du monde au sein du foyer (radio, T.V.),

— les progrès techniques qui imposent à chacun des recyclages constants forçant le couple à se tourner vers l'avenir (qui est incertain) et non plus à se reposer sur l'expérience acquise et le passé,

— la prolongation considérable de l'espérance de vie,

— l'allongement de l'apprentissage, donc de la dépendance économique des jeunes,

— l'abaissement constant et régulier de l'âge de la puberté... »

Tous ces changements sont sources d'angoisses, d'interrogations. Pro Familia est là, non pour résoudre ces problèmes, mais pour les analyser, en discuter avec les gens qui viennent consulter ses services. Pro Familia ne s'arroge pas le droit de donner une nouvelle idéologie de la famille, ni d'influencer les transformations que nous vivons :

Nous évoluons vers *« une famille dans laquelle les rôles ne sont pas définis par une fonction, mais par la personnalité de chacun »*... une famille *« qui s'adapte perpétuellement aux exigences du moment présent »*..., une famille *« qui se meut dans un climat où l'autorité serait remplacée par une perception des limites en tant que telles, bien comprises, expliquées et justifiées logiquement, sans recours à des modèles anciens et en voie de devenir inadéquats »*.

Telle est posée la ligne de conduite de Pro Familia : ouverte, non directive. Le commun des mortels, surtout s'il est jeune et séduit par les formes nouvelles (le sont-elles ?) de vie communautaire, croit certainement qu'une institution portant le beau et vénérable nom latin de Pro Familia est restée ancrée dans des idées bien traditionalistes, peut-être rigides et désuètes. Il aurait été bien étonné d'entendre le Dr Bugnon et ses collaborateurs : pas de paternalisme, pas de dirigisme : Pro Familia est là réellement pour servir, non pour imposer aux gens qui viennent en consultation, des conceptions toutes faites du rôle de la famille, des parents..., ni des conseils, mais pour discuter avec eux, pour les écouter et leur faire découvrir eux-mêmes, parmi les solutions possibles, celle qui convient à leur cas.

Education sexuelle et planning familial

Le dépliant dont il est question plus haut, énumère quelques-unes des réalisations de Pro Familia au cours de ce demi-siècle, dont la plus importante est sans conteste la création, en 1966 du **Centre médico-social :** dans ce cadre, se sont ouverts, en 1967 la **consultation de planning familial, la consultation conjugale** et, en 1969, la **section d'éducation sexuelle et d'information sur la drogue.** (Tout dernièrement : une consultation des budgets familiaux).

Mme de Charrière et le Dr Bugnon sont responsables de la **section d'éducation sexuelle ;** avec eux 40 à 50 collaborateurs sillonnent le canton et vont donner 2 heures d'entretien aux classes d'enfants de 10 à 11 ans, et deux fois 2 heures à celles de 15, puis de 18 ans. Encore faut-il que le directeur de l'établissement scolaire les demande, étant parfaitement libre d'accepter ou de refuser ces cours, qui sont à la charge (financière) des communes. On peut estimer à 90 % le nombre d'enfants touchés dans le canton : restent quelques réfractaires (dont un collège secondaire : pourquoi les maîtres de cette école ne soulèvent-ils pas le problème en conférence de maîtres ?) et quelques écoles de communes où le trop petit nombre d'élèves de l'âge concerné ne justifie pas la dépense.

L'équipe d'animateurs est composée d'hommes et de femmes, dont vingt médecins, des ecclésiastiques protestants et catholiques, des psychologues, des sociologues, des enseignants. Tous ne font de l'éducation sexuelle qu'à temps très partiel. Deux, trois, au plus quatre fois par semaine : *« Il faut garder une certaine fraîcheur vis-à-vis du sujet »* nous dit Mme de Charrière. Dans les classes de jeunes élèves, c'est en général une femme qui vient s'entretenir avec les enfants ; pour ceux de 15 ans : si possible, un homme et une femme ; et pour ceux de 18 ans, toujours deux responsables : un homme et une femme.

Chaque mois, un séminaire libre est ouvert aux animateurs de ces cours, ainsi qu'aux autorités civiles, religieuses et scolaires : une introduction faite par l'un des responsables ou par un spécialiste, puis un travail de groupes avec rapports en fin de journée ou d'emblée, une discussion générale, avec la présence constante du Dr Pierre-André Gloor, psychanalyste.

L'entretien avec les enfants est, encore une fois,... non directif, l'attitude de l'animateur, non défensive (comme le préconise un psychologue américain : C.R. Rogers). Les parents non avertis ont eu souvent des réactions très agressives à l'égard de cette attitude qu'ils perçoivent comme *« permissive, ouverte à tous les dérèglements, soumise aux courants effrayants de pornographie, d'érotisme de bas étage et même de subversion politique à la solde de l'étranger »*. Alors que cette attitude a pour but de mettre l'enfant en confiance, de le déculpabiliser, de le libérer de toutes les inhibitions qui pourraient être les siennes tant à cause de l'éducation peut-être reçue, qu'en raison d'une timidité normale de la plupart des êtres humains vis-à-vis de ces problèmes si profondément personnels. Les critiques agressives de certains adultes (songeons au violent échange de courrier étalé dans un quotidien lausannois parce qu'une institutrice avait demandé à ses élèves de dessiner ce qu'ils pensaient après une leçon d'éducation sexuelle) ces critiques sont bien souvent le reflet d'un malaise personnel de ces gens vis-à-vis de leur propre vie sexuelle, mais elles n'en sont pas moins prises au sérieux par le Dr Bugnon et ses collègues dans leur constante remise en question de leur travail.

Le Dr Bugnon, dans un article paru dans « Médecine et Hygiène » (« L'éducation sexuelle dans le canton de Vaud de 1969 à 1973, No 1049) dit dans sa conclusion : *« ... l'animateur d'éducation sexuelle, qui est un enseignant d'un type particulier, représente une sorte d'officier mandaté par la société. Il peut, et lui seul peut, parler librement de la sexualité contrairement à ce qui a toujours été admis dans notre ethnie ; elle pensait que ce rôle ne pouvait être tenu que par les parents dans une première phase ou, éventuellement, par les enseignants habituels (professeurs de biologie, de sciences, de philosophie ou de lettres) dans une deuxième phase. Pourquoi ce rôle ne peut-il pas être joué par les parents ou par les enseignants ?*

Je pense que la raison doit être cherchée dans le fait que les parents et les enseignants ont partie liée ; les enseignants ont des pouvoirs de JUGEMENT qui influent gravement sur l'avenir des adolescents, ce qui rend l'étalage du problème sexuel dangereux pour les jeunes d'une part ; d'autre part, et surtout à cause du tabou de l'inceste, il est impossible aux adolescents de parler, sans graves dangers, de leur propre sexualité avec leurs parents et par conséquent aussi avec les enseignants, au moment où les structures internes, mises en place pour résoudre le complexe d'Œdipe, sont remises systématiquement et globalement en cause ;...

Ils ont, par conséquent, besoin à ce moment de leur vie d'un répondant NEUTRE AFFECTIVEMENT qui agisse socialement, c'est-à-dire officiellement et en groupe... »

La **Consultation de planning familial** fut créée par Pro Familia pour répondre aux vœux du Grand Conseil et du Conseil communal de Lausanne (motions Merz et Burnet). Dans son rapport d'activité de 1972, on peut lire que le Centre a occupé 20 personnes (dont 6 médecins) à temps complet ou partiel.

2765 consultations, soit 30 % de plus qu'en 1971. Les consultantes de moins de 21 ans deviennent chaque année plus nombreuses ; le 85 % des consultantes a moins de 31 ans. La motivation la plus fréquemment invoquée (par le 86 % des consultantes) est celle de l'attente due au célibat et au début du mariage.

Les conseillers de la **Consultation conjugale** ont donné, eux, 1713 consultations à 124 couples et à 102 conjoints isolés. L'accroissement de la capacité de réception à 52 heures hebdomadaires n'a pas été suffisant pour épuiser la longue liste d'attente.

Nous ne saurions assez dire l'admiration qui est la nôtre devant tout le travail accompli par les différents services de ce centre médico-social et de Pro Familia d'une façon générale. Nous avons surtout parlé du service d'éducation sexuelle, parce qu'il est moins connu et parce qu'en donnant des détails de son activité, nous espérions faire sentir dans quel esprit travaille tout le Centre. L'on comprendra, nous l'espérons, que nous n'avons pas voulu minimiser le travail de la Consultation de planning, ni celui de la Consultation conjugale qui mériteraient, chacun, également un long article pour décrire leurs activités.

Simone Chapuis

Chuard & Francoz
Décoration Réparation meubles anciens
Rue du Rhône 110
GENÈVE
Tél. 24 93 35

le gaz est indispensable

Lydia Daïnow
GENÈVE
INSTITUT DE BEAUTÉ
Des soins de beauté individualisés avec les produits
LYDIA DAÏNOW
17, r. Pierre-Fatio Tél. 35 30 31